

WCC-2012-RES-109-FR

La croissance verte comme stratégie durable de conservation de la nature et de développement économique

RAPPELANT qu'« une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques ». [*Vers une croissance verte*. OCDE, 2011.] ;

CONSIDÉRANT que l'humanité continue d'étendre ses activités en vue de la croissance économique et que, ce faisant, la communauté mondiale est confrontée à des problèmes liés à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement. Au bout du compte, ces problèmes aggraveront les coûts sociaux, restreindront la croissance économique et porteront atteinte à la durabilité. La croissance verte, modèle de substitution permettant de relever ces défis, est une stratégie en mesure d'appuyer le développement durable et d'améliorer les avantages pour la société ;

SACHANT qu'après avoir reconnu ces défis, plusieurs pays ont accepté la « croissance verte » pour le développement durable. La République de Corée, a adopté, en août 2008, le modèle de la « croissance verte sobre en carbone » comme vision et stratégie nationale ;

NOTANT que, dans le cadre du *Programme de l'UICN 2013-2016*, il y a des convergences possibles entre « l'économie mondiale plus verte » de l'UICN et le modèle coréen de la croissance verte, car ils encouragent tous les deux des investissements importants dans les services écosystémiques ; et

RECONNAISSANT que la croissance verte peut être une source utile de possibilités économiques fondées sur les ressources naturelles, ce qui représente un domaine cible privilégié des initiatives de l'UICN. En outre, les liens permanents entre la vision et les objectifs de l'UICN, d'une part et ceux poursuivis par la croissance verte, d'autre part, s'efforçant de mieux valoriser et préserver les ressources naturelles, permettront de renforcer les efforts en cours visant à atteindre la durabilité ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. DEMANDE à la Directrice générale de :
 - a. accueillir favorablement la croissance verte dans les activités entreprises par l'UICN visant à valoriser et à conserver les ressources naturelles partout dans le monde ;
 - b. appuyer la croissance verte, qui cherche à créer des possibilités économiques par le biais de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles tout en assurant le développement économique durable ;
 - c. améliorer la valorisation et la conservation des ressources naturelles conjointement avec la croissance verte, prenant en considération les éléments suivants :
 - i. établir les bases politiques et systématiques de la croissance verte, comme base pour tenir compte des caractéristiques et des réalités de chaque pays et/ou région ;
 - ii. mettre au point un outil d'évaluation pour mesurer et suivre régulièrement l'état

d'avancement de la croissance verte, sur la base de la conservation des ressources naturelles ; et

- iii. élaborer des stratégies de mise en place de la croissance verte en lien avec des actions visant à valoriser et à conserver les ressources naturelles;
- d. s'efforcer d'établir des liens de coopération politique avec les pays et les organisations concernés en matière de recherche et développement et de partage des informations, et œuvrer à la mise en place de liens de coopération et de partenariats stables avec des organisations internationales ; et
- e. communiquer aux Membres ce qui précède, en particulier les éléments portant sur la croissance verte, afin qu'ils puissent en prendre pleinement connaissance.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.